



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

ARRÊTÉ N° 2020170-0001 DU 18 JUIN 2020
modifiant l'arrêté n° 2019233-0003 du 21 août 2019 modifié
portant institution des bureaux de vote dans les communes du département du Finistère
et désignant les lieux dans lesquels se dérouleront les scrutins
durant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

LE PREFET DU FINISTÈRE
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

COURRIER REÇU LE
19 JUIN 2020
MAIRIE DE ST NIC

VU le code électoral, et notamment son article R.40 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019233-0003 du 21 août 2019 modifié portant institution des bureaux de vote dans les communes du département du Finistère et désignant les lieux dans lesquels se dérouleront les scrutins durant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

VU la demande de modification de l'implantation de lieu de vote présentée par le maire de la commune de SAINT NIC ;

CONSIDÉRANT que le lieu de vote existant mentionné dans la demande, de par sa situation et sa configuration, peut ne pas être adapté à des circonstances exceptionnelles ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un cas de force majeure ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : le tableau annexé à l'arrêté préfectoral n° 2019233-0003 du 21 août 2019 modifié portant institution des bureaux de vote dans les communes du département du Finistère et désignant les lieux dans lesquels se dérouleront les scrutins durant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, est modifié comme suit en ce qui concerne la commune de SAINT NIC ;

COMMUNE	BUREAUX DE VOTE	
SAINT NIC	Bureau unique - lieu de vote : Salle communale de Pentrez – rue de Kervengard	

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et sera notifié au maire de la commune de SAINT NIC qui devra procéder à son affichage en mairie dès réception, et qui est chargé de son exécution.

Le secrétaire général,

Christophe MARX